



un nouveau souffle pour nos mobilités

## BILAN DE LA CONCERTATION MECDU

NOVEMBRE 2021



# SOMMAIRE

PARTIE 1

P. **3**  
**CE QUI EST SOUMIS  
À LA CONCERTATION**

PARTIE 2

P. **6**  
**LES MOYENS D'INFORMATION  
ET D'EXPRESSION MIS  
À LA DISPOSITION DU PUBLIC**

PARTIE 3

P. **9**  
**L'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS  
ET LES ENSEIGNEMENTS  
DE LA CONCERTATION**

PARTIE 4

P. **13**  
**PROCHAINES ÉTAPES**



**PARTIE 1**



**CE QUI EST SOUMIS  
À LA CONCERTATION**

## 1. RAPPEL DU PROJET

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) et Clermont Auvergne Métropole sont les co-maîtres d'ouvrage du projet de restructuration du réseau de transport en commun InspiRe, articulé autour de la mise à haut niveau de service des lignes de bus B et C.

Le projet InspiRe est composé :

- de la mise à haut niveau de service des lignes B et C et de la création des aménagements urbains associés ;
- de la création de nouveaux lieux de vie à Aulnat, Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne ;
- du réaménagement du secteur Place Renoux Rue Ballainvilliers – Rue Joffre – Avenue Vercingétorix ;
- de l'acquisition de nouveaux bus à propulsion électrique pour l'exploitation des deux lignes B et C ;
- de l'implantation d'un centre d'exploitation et de maintenance (CEM ou dépôt) à Cournon-d'Auvergne sur le secteur dit « Pointe de Cournon » ;
- de la restructuration globale du réseau de transports en commun de l'agglomération clermontoise ;
- de l'aménagement de parcs relais dans l'agglomération clermontoise.

Les deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service seront parcourues par des bus à propulsion électrique, dont la recharge se fera au dépôt et au terminus et potentiellement avec des points de recharge en ligne. Leur mise en œuvre consistera notamment à créer des aménagements dédiés et une priorité absolue aux carrefours afin d'assurer performance et régularité à ces lignes de transport en commun.

Les deux lignes déployées sont :

- la ligne B allant d'Aulnat à Royat (environ 11 kilomètres) ;
- la ligne C allant de Cournon-d'Auvergne à Durtol (environ 17 kilomètres).

Les aménagements en site propre sont situés sur les zones les plus favorables pour la vitesse commerciale.

Ce projet est localisé sur les communes d'Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Durtol et Royat.

## 2. POURQUOI CONCERTER SUR LES ÉVOLUTIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Dans le cadre de la création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service, des mises en compatibilité des documents d'urbanisme seront nécessaires pour la réalisation du projet dans les communes de :

- Cournon-d'Auvergne ;
- Aulnat ;
- Clermont-Ferrand ;
- Durtol ;
- Chamalières.

### Qu'est-ce qu'un document d'urbanisme ?

C'est un document public composé de plans, schémas, programmes et cartes, qui cadre l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle d'un territoire.

Il garantit l'équilibre de l'aménagement et a pour objet de déterminer des règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU), carte communale, plans de sauvegarde et de mise en valeur, etc.

Il traduit les ambitions de développement et d'aménagement d'un territoire et sert à cadrer l'urbanisation.

Dans la continuité de la concertation préalable organisée du 11 janvier au 31 mars 2021, la présente concertation, en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, a pour objectifs de :

- présenter les modifications nécessaires au projet sur les documents d'urbanisme actuels ;
- assurer l'information et la participation du public ;
- recueillir les remarques, observations et propositions, et apporter des réponses.



## **Quel est le périmètre de la concertation MECDU ?**

Cette concertation réglementaire porte uniquement sur les modifications des documents d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet de mise à haut niveau de service des lignes de bus B et C.

La présente concertation a pour vocation de répondre plus particulièrement aux directives de la loi ASAP du 7 décembre 2020.

Elle n'a pas pour vocation de discuter de l'opportunité du projet qui a déjà fait l'objet d'une concertation préalable réglementaire du 11 janvier au 31 mars 2021 dont le bilan est public et disponible depuis juillet 2021 sur le site internet : [www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr)

## **3. LES SUITES DE LA CONCERTATION**

À l'issue de la concertation, l'ensemble des éléments recueillis fait l'objet du présent bilan, qui sera accessible sur le site internet [www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr)

Ce bilan nourrira les décisions concernant le projet et viendra compléter les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui seront déposés de manière concomitante au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

## **PARTIE 2**

# **LES MOYENS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC**

# 1. LE DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC

Les outils mis à disposition pour s'informer :

- l'affiche réglementaire de l'avis de concertation apposée dans chacune des mairies des communes concernées, au siège de la Métropole et du SMTC-AC;



- un dossier de concertation;



- les sites internet:  
[www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr)  
[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)  
[www.clermontmetropole.eu](http://www.clermontmetropole.eu)



- les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) du projet.



- un encart presse dans La Montagne le dimanche 5 septembre 2021 avec les dates et l'adresse web du site Internet du projet;



- une annonce légale dans La Montagne le dimanche 31 août 2021.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS DE CONCERTATION

MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoISE

La mise en œuvre du projet de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service nécessite des mises en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU). Cinq communes sont concernées : Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne et Durtol.

Une concertation est organisée du 30 août au 15 septembre 2021, au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Le dossier de concertation est disponible sur le site Internet du projet InspiRe, [www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr), du SMTC-AC, [www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr), et de Clermont Auvergne Métropole, [www.clermontmetropole.eu](http://www.clermontmetropole.eu) ainsi que dans chaque mairie des communes concernées (Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne et Durtol), au siège du SMTC-AC et de Clermont Auvergne Métropole.

Les avis et contributions peuvent être déposés sur le site Internet du projet InspiRe, écrits sur les registres de concertation disponibles dans les mairies des communes concernées et aux sièges de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC-AC ou envoyés par courrier postal au SMTC-AC, 2 bis, rue de l'Hermitage, 63063 Clermont-Ferrand cedex.

974836

## LES SUJETS À LA UNE

Du 30 août au 15 septembre 2021

# Concertation MECDU

## AMÉNAGEMENTS

### La concertation MECDU

4 contributions

## DISCUSSION

10 septembre 2021 - 09h26

PM23

Je me suis lassé de ces pseudos concertations qui ne laissent pas la place aux propositions constructives, et n'agissent que comme une chambre d'enregistrement du scénario pré-établi par le SMTC. Ce qui me réconforte c'est que je n'ai pas l'air d'être seul dans ce cas vu l'absence de contributions en 2 semaines sur cette ... voir plus

Je réponds

12 septembre 2021 - 15h49

EM6L

Bonjour, Suite à l'enlèvement d'arbres sur le trajet de la ligne de cournon (notamment suite au déboulement du pont d'entrée de la ville côté zénith), merci de prévoir des murs antibruit afin de respecter les riverains par rapport aux nombres de passages supplémentaires qui vont être générés sur ce pont... voir plus

Je réponds

## 2. LES MOYENS D'EXPRESSION MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC

- Des registres de concertation disponibles dans les mairies des communes d'Aulnat, de Chamalières, de Clermont-Ferrand, de Cournon-d'Auvergne et de Durtol, aux sièges de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC-AC;
- Le site internet dédié au projet [www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr) pour déposer une contribution écrite;



- la présence du bus InspiRant à la Foire de Clermont-Cournon les 11, 12 et 13 septembre;
- l'adresse postale du SMTC-AC: Concertation MECDU/INSPIRE - SMTC-AC - 2 bis Rue de l'Hermitage - 63000 Clermont-Ferrand pour adresser une contribution écrite;

## **PARTIE 3**

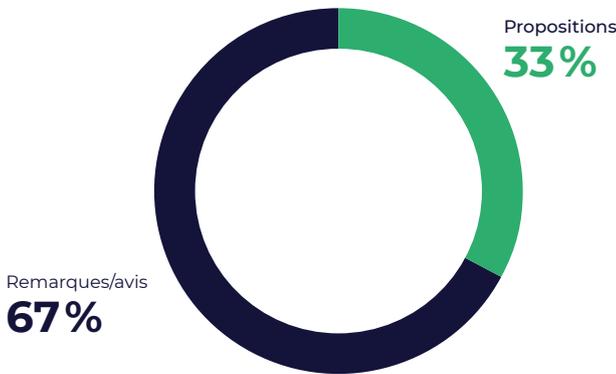
# **L'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

## 1. ANALYSE QUANTITATIVE DES CONTRIBUTIONS

La concertation a permis de recueillir six contributions.

### 6 CONTRIBUTIONS

- 4 proviennent de la plateforme en ligne
- 2 proviennent des registres de la mairie de Chamalières

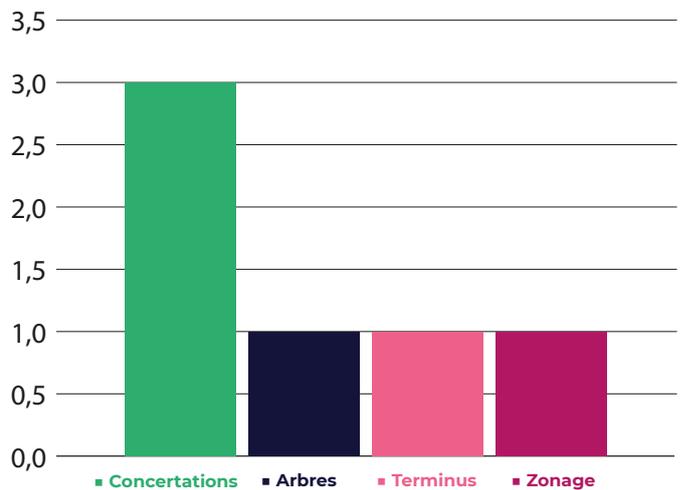


## 2. ANALYSE QUALITATIVE DES CONTRIBUTIONS

Quatre thématiques principales émergent : la concertation (3 contributions), les arbres, le terminus de Durtol et l'évolution du zonage à Durtol.

On peut noter que plusieurs contributions n'entraient pas dans le cadre de la concertation sur l'adaptation des documents d'urbanisme mais portaient sur l'opportunité et le contenu du projet InspiRe (opposition à la création d'une voie dédiée au BHNS avenue de Royat, une demande de mur anti-bruit à Cournon-d'Auvergne).

### Contributions par thématiques



| Concertation  | Nuisances sonores  | Terminus  | Zonage  |
|---|--|---|---|
| <p><b>Contribution 1:</b><br/>Regrette qu'il n'y ait pas de place pour des propositions « constructives » dans la concertation.</p> | <p><b>Contribution 4:</b><br/>Demande d'aménagement de murs anti-bruit à Cournon-d'Auvergne (pont d'entrée de ville) si enlèvement d'arbres.</p> | <p><b>Contribution 5:</b><br/>Critique du processus de décision qui a conduit à la prolongation de la ligne sur Durtol.</p> | <p><b>Contribution 6:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· S'interroge sur l'existence de la zone UM* plus souple que la zone UM dans le secteur de Durtol.</li> <li>· Souhaite revenir sur la hauteur dérogoatoire des bâtiments dans le secteur de Durtol.</li> <li>· Veiller au maintien de la bande de recul de construction rue de Montchany.</li> </ul> |
| <p><b>Contributions 2 et 3:</b><br/>Opposition à la création d'une voie dédiée avenue de Royat.<br/>Maintien des arbres.</p>        |  |   |   |

### 3. LES REPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

#### CONTRIBUTION 1

Je me suis lassé de ces pseudos concertations qui ne laissent pas la place aux propositions constructives, et n'agissent que comme une chambre d'enregistrement du scénario préétabli par le SMTC. Ce qui me reconforte c'est que je n'ai pas l'air d'être seul dans ce cas vu l'absence de contributions en 2 semaines sur cette concertation.

#### RÉPONSE

*La concertation réglementaire sur le projet a fait l'objet d'un bilan, adopté par les élus du SMTC-AC à l'unanimité et présenté aux élus de la Métropole de Clermont-Ferrand.*

*Ce bilan comprenait les principaux choix de la maîtrise d'ouvrage sur le projet InspiRe à l'issue de la concertation et les demandes de compléments d'études nécessaires avant de statuer.*

*Les récentes évolutions législatives imposent une concertation aussi sur les évolutions des documents d'urbanisme induites par le projet. C'est l'objet de la présente concertation pour laquelle les choix de conception qui se sont poursuivis après la concertation préalable sur le projet InspiRe ont permis au maître d'ouvrage de proposer un aménagement qui sera soumis à l'enquête publique.*

#### CONTRIBUTION 2

- Oui au projet de la mairie de Chamalières;
- Non à l'abattage des arbres de l'avenue;
- Non à plus de circulation avenue des Thermes (sortie école Montjoly, sortie des parkings déjà dangereuses);
- Attention à la sortie/entrée école Jules Ferry qui dessert tout nord-ouest de Chamalières;
- Oui à plus de n°13.

#### RÉPONSE

*Cette question ne correspond pas à la concertation sur la MECDU. Des remarques de ce type ont déjà été émises sur le sujet lors de la concertation préalable et ont été traduites au bilan de cette dernière.*

#### CONTRIBUTION 3

En ce qui concerne le projet de modification de la ligne de bus B voici mes observations:

- D'accord pour des bus électriques un peu moins encombrants avec priorité de passage aux feux;
- Non en ce qui concerne les modifications de circulation avec une seule voie en sens unique pour les voitures;
- C'est reporter la circulation sur l'avenue des Thermes et l'avenue Pasteur (entre autres) avec tous les désagréments pour les riverains;
- C'est un projet trop coûteux pour lequel des sommes importantes ont été dépensées;
- Il ne faudrait pas que le SMTC et le maire de Clermont essaient de passer en force.

#### RÉPONSE

*Cette question n'est pas en lien avec la modification des documents d'urbanisme, objet de la présente concertation.*

#### CONTRIBUTION 4

Bonjour, suite à l'enlèvement d'arbres sur le trajet de la ligne de Cournon-d'Auvergne (notamment suite au dédoublement du pont d'entrée de la ville côté zénith), merci de prévoir des murs anti-bruit afin de respecter les riverains par rapport aux nombres de passages supplémentaires qui vont être générés sur ce pont.

#### RÉPONSE

*Cette question n'est pas en lien avec la modification des documents d'urbanisme, objet de la présente concertation. Néanmoins le maître d'ouvrage prend note de la demande déjà émise dans le cadre de la concertation préalable et versée au bilan de cette dernière.*

#### CONTRIBUTION 5

Bonjour. J'adhère complètement à la remarque de PMZ63 et je confirme que la concertation est une mascarade. Mais comme je m'intéresse (un peu) à ce sujet essentiel je continue de lire. Et je découvre que le terminus durtolois de la ligne BHNS pour lequel il y avait une concertation entre le stade et la route du Puy de Dôme, est finalement (et discrètement) situé en face de la clinique. Sans me prononcer sur le choix du lieu, je trouve méprisable la modalité du choix

(en catimini); tout autant que le mépris qui semble être accordé aux citoyens contributeurs de cette concertation. « MASCARADE »! c'est le mot que cela « M'INSPIRE ».

## RÉPONSE

*Le maître d'ouvrage a entendu la demande des habitants, des élus de Durtol et des communes riveraines pour l'implantation d'un terminus à Durtol. Cependant la complexité technique a nécessité de lancer des études supplémentaires pour trouver la meilleure solution en termes de faisabilité, de coût et d'intérêt pour les usagers.*

*Ces études ont été annoncées dans le bilan de la concertation réglementaire. Les élus des communes concernées en ont été informés.*

*Le résultat de ces études et la solution proposée par le maître d'ouvrage seront présentés dans le dossier d'enquête publique.*

## CONTRIBUTION 6

Bonjour. Lors de la concertation sur le PLU de Durtol, je m'étais étonné par écrit de l'existence d'un zonage anachronique UM\* bien peu argumenté. Je vois ressortir ici ce besoin d'un zonage plus... tolérant que celui qui s'applique au reste du bourg de Durtol (à savoir UM). C'est peut-être l'occasion de revenir sur la hauteur dérogatoire des bâtiments sur ce secteur. En tous cas il convient de veiller à ce que la disparition de la bande de recul de construction « des 5 mètres » envisagée pour la rue de la Paix ne soit pas remise en cause pour la rue de Montchany.

## RÉPONSE

*La révision du règlement qui sera proposée préservera la fonctionnalité du stationnement pour l'activité médicale ainsi que la possibilité d'implanter un terminus pour la ligne C accompagné de ses équipements. Une attention particulière sera portée sur l'impact de ces modifications existantes sur l'ensemble du périmètre.*

*Néanmoins le maître d'ouvrage prend note de la demande.*

## 4. ENSEIGNEMENTS ET SUITES DE LA CONCERTATION

Globalement, cette concertation, introduite par la loi ASAP du 7 décembre 2020, n'a pas été cernée par le public, qui l'a confondue avec la concertation préalable du projet InspiRe. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'une notice dédiée à l'évolution des documents d'urbanisme avait déjà été diffusée lors de la concertation préalable sur le projet InspiRe menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, dont le bilan est disponible sur le site Internet du SMTC-AC et de la Métropole de Clermont-Ferrand.

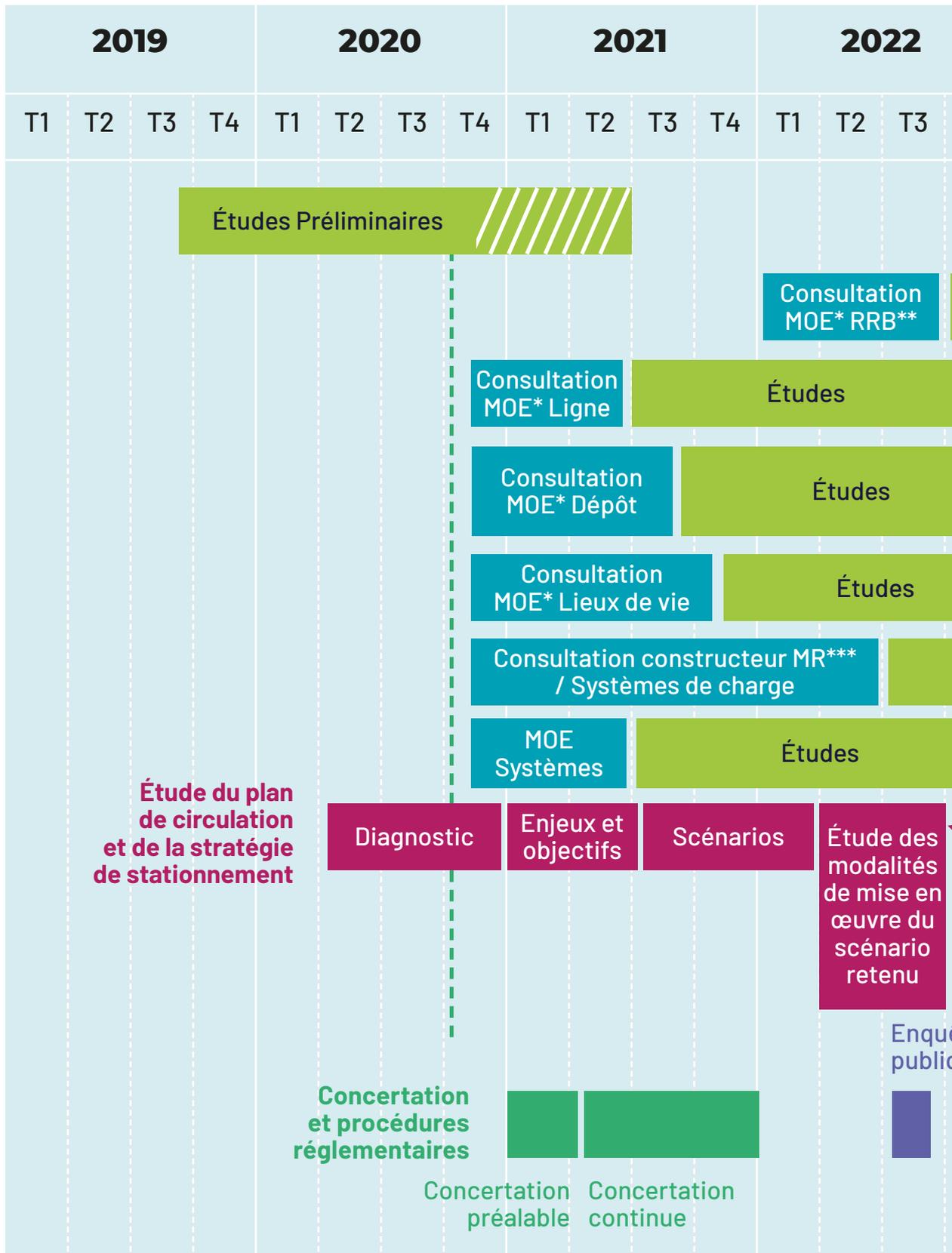
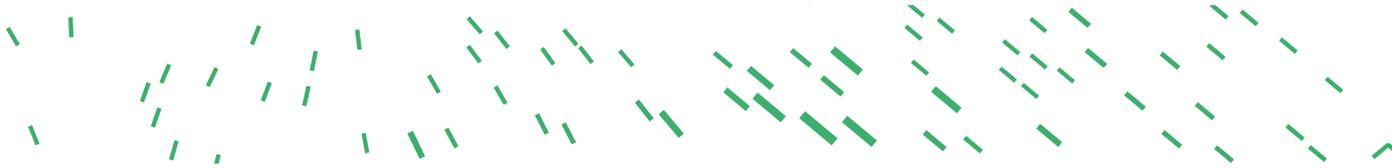
Les contributions de la présente concertation MECDU ne sont principalement pas en lien avec la modification des documents d'urbanisme mais questionnent l'utilité de celle-ci ou l'opportunité du projet InspiRe.

Le présent bilan sera présenté au comité syndical du SMTC-AC pour approbation. Il sera annexé aux dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui seront déposés de manière concomitante au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

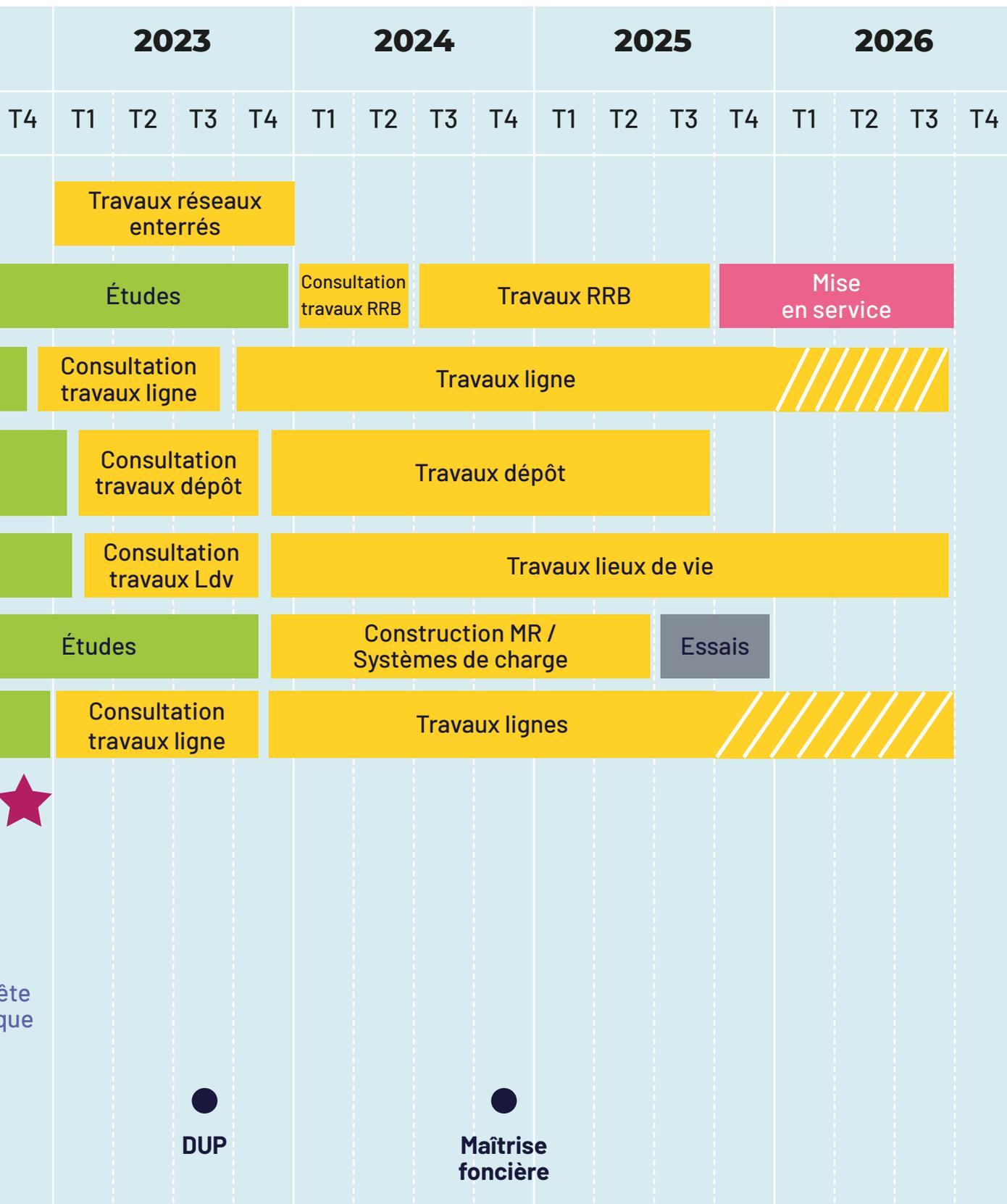
## **PARTIE 4**



## **PROCHAINE ÉTAPES**



\* Maîtrise d'œuvre  
 \*\* Restructuration du réseau de bus  
 \*\*\* Matériel roulant





un nouveau souffle pour nos mobilités

[www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr)